

La vie au collège est une vie de **communauté**. Il nous faut y vivre ensemble dans le **respect** de **chacun**.

Un **collégien** est un enfant en construction, il est **éducable**. Il doit être éduqué à des **règles** qui ne sont en fait que des règles de bon sens.

Un **enfant** justement sanctionné est un enfant qui **apprend**, un enfant qui **grandit**, un enfant qui se prépare à sa vie de **citoyen**.

## Un règlement intérieur, pourquoi faire ?

Pour le **bien être** de votre enfant, pour sa **réussite** scolaire, il est important que vous, **parents**, approuviez et souteniez **l'ensemble** de ces règles.

**Respecter** ce règlement c'est valider les **compétences 6 et 7** du **socle** commun de compétences.

<p>Ce tableau répertorie tout ce qui est du « travail » et du « comportement » d'élève.</p> <p>Le carnet de correspondance fera le suivi du respect de ce règlement : croix, avertissement, retenue et mot.</p>		<h2>Compétences du socle</h2>
Ce qu'il faut faire	Sanction si tu ne le fais pas	
Travail d'élève = optimiser ses compétences.		Etre capable de mobiliser ses ressources intellectuelles et physiques dans diverses situations.
Connaître ses leçons pour chaque cours.	Leçon non sue à copier 5 fois	Être autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles.
Faire ses devoirs écrits.	1 croix dans la bonne case	
Avoir son matériel (cours, cahier, feuilles, trousse complète).		
Participer volontaire à chaque heure de cours.	Le professeur t'y obligera	Connaître son potentiel, savoir s'auto évaluer.
Travail d'élève = assurer la correspondance entre la famille et l'établissement.		
Présenter spontanément son carnet signé en cas de « croix », de mot à lire ou de relevé collé. Ce carnet doit être tout le temps avec l'élève.	1 croix pour travail non fait	Être autonome dans son travail.
Ramener les documents aux dates précisées (l'élève a la responsabilité de présenter, à ses parents, ces documents accompagnés d'un stylo).		
Travail d'élève = les devoirs surveillés.		
Avoir des feuilles, sa trousse complète, le livre et le matériel de la matière (calculatrice, crayons de couleur, ciseaux, colle, ...)	La compétence ne sera pas validée en fin d'année.	Être autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles.
Ne pas parler à un camarade sans en avoir demandé l'autorisation		
Faire signer les D.S pour la prochaine séance	Faire signer pour la fois suivante + 1 croix si la note est mauvaise	
Travail d'élève = les études surveillées.		
Avoir des feuilles, sa trousse complète, les livres et tout le matériel nécessaires	Exercice supplémentaire durant l'étude	Être autonome dans son travail.
Travail d'élève = au CDI		

Respecter le règlement affiché	Recopier 5 fois le règlement du CDI.	Connaître et respecter les règles de la vie collective.
Travail d'élève = être à jour avec l'administration		
En cas de retard ou d'absence, faire remplir un coupon par les parents et le présenter au plus vite au secrétariat	1 croix pour oubli si ce n'est pas fait	Être autonome dans son travail
Comportement d'élève : contribuer au bon déroulement du cours.		
Rang devant salle / accès aux salles interdit sans professeur / silence	Après rappels à l'ordre, la compétence n'est pas validée. 1 croix pour attitude gênante	Connaître et respecter les règles de la vie collective.
Prendre la parole avec la permission de l'adulte présent.		
Ne pas bavarder avec un camarade		
Ne pas avoir une attitude gênante (mouvement, bruit, ...)		
Comportement d'élève : savoir vivre ensemble. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée		
Portable Les délégués les ramassent le matin à la première heure, et le rendent le soir.	Si le portable est gardé par l'élève, il lui sera confisqué et les parents devront venir le chercher auprès de Mme Clerc	Connaître et respecter les règles de la vie collective.  Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences.  Connaître des comportements favorables à sa santé et sa sécurité.  Connaître quelques notions juridiques de base.
Chewing-gum Interdit au collège (trop souvent retrouvés collés au sol dans les classes, sur les chaises ou sous les tables.)	Obligation de le jeter à la poubelle	
<u>Violence de niveau 1</u> (insulte « pour rire », coup non volontaire)	Des excuses écrites et orales envers la « victime ». Avertissement mis dans le carnet	
<u>Violence de niveau 2</u> (réelle volonté de faire du mal)	Un travail de recherche sur un fait d'actualité à présenter au « quoi de neuf ? » à préparer au collège sur 2 heures de retenue.	
Si récidive	4 heures de retenue un mercredi après-midi pour réaliser un travail d'intérêt général si possible.	

<u>Incivilité</u>	La sanction ira de la retenue au conseil de discipline suivant le degré d'incivilité. Lettre d'excuses exigées systématiquement.	
<b>Comportement d'élève : politesse et sécurité</b>		
Au self, en déplacement à l'extérieur, au secrétariat, dans le bus :	Si non respect, travail à faire au collège sur le respect et la politesse et à présenter devant sa classe. Exclusion d'une sortie si comportement inadapté aux déplacements.	Connaître et respecter les règles de la vie collective.
<b>Comportement d'élève : respect du matériel et des locaux.</b>		
En cas de non-respect ou de dégradation du matériel ou des locaux.	La facture de remplacement ou de réparation sera envoyée aux parents. 2 heures de retenue un mercredi après-midi pour réaliser un travail d'intérêt général si possible.	Connaître et respecter les règles de la vie collective.
Si la sanction n'a pas été réalisée dans les conditions données, si l'élève s'obstine à ne pas vouloir adapter son attitude	2 heures de retenue un mercredi après-midi pour réaliser un travail supplémentaire dans la matière concernée.	Connaître quelques notions juridiques de base.
Après 2 retenues, si besoin, convocation d'un conseil de professeurs et carnet de suivi pour 4 semaines.		
Puis, conseil de discipline et renvoi de 3 jours.		
Enfin : renvoi définitif sur décision du chef d'établissement après consultation de l'équipe pédagogique.		

Signature de Mme Clerc,  
au nom de toute l'équipe pédagogique



Signature de l'élève

Signature des responsables légaux